



Salaires : les années se suivent et se ressemblent

Présents : CFDT, CGT, FO et UNISSS

**COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPNN CCNT65
23 NOVEMBRE 2018**

En introduction, en matière de formation professionnelle, UNISSS nous informe de son choix d'OPCO (OPérateur de COmpétences), ce sera UNIFAF.

FO et CGT : UNIFAF.

CFDT : un très grand OPCO regroupant la santé et la cohésion sociale.

1. Adoption du relevé de décision du 21 septembre 2018

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité

2. Avenant 3-2018 « Grilles salaires non cadres »

UNISSS évalue la seconde proposition de la CFDT, de relever les coefficients de quelques points dans les premières grilles de salaires des groupes A et B, à un coût d'environ 0,60 et 0,90 % de la masse salariale. UNISSS : « Nous sommes conscients que le secteur devient de moins en moins attractif, mais nous ne pouvons pas donner ce que nous n'avons pas ». Les employeurs maintiennent leur position d'augmentation de 5 euros par mois.

FO et la CGT jugent l'augmentation de 5 €/mois ridicule. La CGT demande à nouveau de revaloriser les grilles C et D. **FO veut une augmentation générale des salaires et non pas des augmentations catégorielles.**

Après une suspension de séance, les employeurs acceptent une nouvelle proposition de la CFDT d'augmentation des premiers coefficients des groupes A et B, revue à la baisse.

Ce compromis ne satisfait ni FO, ni la CGT.

UNISSS nous propose de réfléchir aux grilles C et D dès début 2019.

Au sujet du niveau des salaires et du rapprochement avec la CCNT 66, suite à une première estimation, les employeurs évaluent les salaires de la convention 66 de 5 à 6 % plus élevés que ceux de la 65. Pour FO, ce sera l'occasion d'augmenter les salaires de la 65 !

La CFDT fait une proposition ahurissante. Les grilles de classification de la 65 prévoient une évolution salariale jusqu'à la 42^{ème} année. La

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION

Ordre du jour

1. Adoption du relevé de décision du 21 septembre 2018
2. Avenant 3-2018 « Grilles de salaires non-cadres »
3. Projet d'avenant relatif au dialogue social dans la branche
4. Décision renouvellement d'appel d'offres régime mutualisé de Complémentaire Santé

CFDT veut ramener l'ancienneté à 40 ans dans la 65 pour mieux correspondre à la convention 66 !

3. Projet d'avenant relatif au dialogue social dans la branche

Le projet prévoit des prises de décisions en commission paritaire non plus en fonction de la représentativité syndicale, mais sous la forme d'« une organisation, une voix ».

Pour FO : cette proposition nous satisfait. Elle répond à nos revendications.

La CGT est d'accord.

La CFDT ne signera pas l'accord et fera opposition si ce mode de fonctionnement est maintenu.

4. Décision renouvellement d'appel d'offres régime mutualisé de Complémentaire Santé

L'accord actuel arrive à son terme. Doit-on négocier un nouvel accord ou attendre l'intégration à la convention 66 ? La CFDT va y réfléchir. Pour FO, CGT et UNISSS il faut renégocier l'accord actuel et préparer le futur cahier des charges.

Prochaine réunion, le 18 janvier 2019

Paris, le 7 janvier 2019

Pour la FNAS FO : Sylvie BECK